

## **Réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 2015**

Le vingt-six du mois de novembre deux mil quinze à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Fabienne ETAIX, Véronique PONTON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Absents excusés : Michel GRAND donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Jean-Jacques COGNARD donne pouvoir à Mireille PALMIER, Fabien MARTINON donne pouvoir à Christophe GUILLARME  
Joëlle BAYARD, Edouard PONCET

Secrétaire de séance : Dominique DUBOIS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

Arrivées en cours de séance :

- Fabien MARTINON, lors de l'examen du projet de délibération 1511007
- Jean-Jacques COGNARD lors des questions diverses
- 

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – Délibération 1511001**

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le préfet de la Loire est le suivant :

- Fusion des CC de Feurs en Forez (12 communes), des collines du Matin (8 communes) et de Balbigny (13 communes)
- Extension du périmètre aux 7 communes de la CC du Pays de Saint-Galmier : Veauche, Montrond-les-Bains, Bellegarde-en-Froez, Cuzieu, Saint-André-le-Puy, Rivas et Aveizieux
- Extension du périmètre aux 9 communes de la CC de Forez-en-Lyonnais : Chatelus, Viricelles, Virigneux, Saint-Denis-sur-coise, Maringes, Grammond, Saint-Médard-en-Forez, Chevrières et Chazelles-sur-Lyon

Ce nouveau périmètre comprendrait 49 communes et 66 224 habitants.

Monsieur le Maire expose que ce projet se rapproche du scénario étudié avec le cabinet Sémaphore et qu'il ne présente pas de réelles incompatibilités. D'autre part, ce nouvel ensemble répond à une réalité physique, économique et sociologique.

Sachant que la commune doit délibérer dans les 2 mois à compter de la réception de la proposition, Monsieur le maire propose au conseil municipal de donner à avis favorable à ce projet de schéma.

Le conseil valide ce projet de schéma :

10 voix pour – 2 voix contre – 1 abstention

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE DU PAYS DE L'ASTREE – Délibération 1511002**

Mireille Palmier a assisté à une assemblée générale extraordinaire du SIRS Pays d'Astrée concernant le devenir du syndicat.

Lors de cette assemblée, monsieur Frécon, président, a informé les délégués que la loi NOTRe prévoit la dissolution des syndicats ayant très peu d'activité et qu'il est donc difficile de motiver le maintien du SIRS. De plus, le transport scolaire n'est pas une compétence des intercommunalités mais des régions.

Par courrier du 16 octobre, le Préfet demande de délibérer dans les 2 mois pour ou contre cette dissolution.

Monsieur le Maire propose donc de valider la dissolution du SIRS Pays d'Astrée

Le conseil valide la dissolution à l'unanimité

### **SIEMLY, CONTRIBUTION 2016 – Délibération 1511003**

La contribution 2016 au syndicat intercommunal des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier s'élève à 3 662.26 € (2.59€ par habitant).

Deux possibilités pour s'acquitter de cette somme :

- Soit laisser au syndicat le soin de procéder par voie fiscale au recouvrement des sommes correspondantes
- Soit inscrire au budget 2016 les crédits nécessaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire la somme au budget 2016.

#### **SIEMLY, MODIFICATION PERIMETRE – Délibération 1511004**

Monsieur le maire présente le projet de SDCI du Rhône prévoit la modification du périmètre du syndicat intercommunal des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

Il est proposé le rattachement des communes de Sainte-Foy-l'Argentière, Montromant, Riverie, Condrieu, Tupin-et-Semons, Ampuis, St-Cyr-sur-le-Rhône et Loire-sur-Rhône. L'objectif serait d'harmoniser les prix et sécuriser les réseaux et la gestion des ressources.

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.

#### **BAIL COMMERCIAL – Délibération 1511005**

Fabien Martinon souhaite sous-louer l'appartement qu'il occupait, inclus dans le bail du restaurant.

Le bail prévoit la sous-location sous réserve de l'accord de la commune.

Bernard Naulin lit la proposition d'avenant qui sera annexée au bail et signée par les 3 parties.

Fabien Martinon ne prend pas part au vote.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Fabien Martinon à sous louer l'appartement et autorise le maire à signer l'avenant correspondant.

#### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT – Délibération 1511006**

Il n'avait pas été fixé de tarif pour un forfait puits entreprise et nous avons cette année une entreprise concernée. Afin de régulariser, Monsieur le Maire propose de fixer une base annuelle de consommation de 100 m3.

Le conseil à l'unanimité, valide le forfait « puits entreprise » à 100 m3.

#### **REPRISE CONCESSIONS – Délibération 1511007**

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la reprise des concessions suivantes, qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises :

- N° A : THIOLLAT Jean-Marie
- N° C : PALMIER DUPUY
- N° D : GAZAGNE Claudine
- N° E : non identifiée
- N° I : CHAIZE Jean-Pierre
- N° J : OGULINAC Katia

Cette procédure de reprise est conforme à l'article L 2223-17 du CGCT.

Le conseil valide la reprise de ces concessions à l'unanimité.

Nathalie Blanchard explique qu'un devis a été demandé à la Graniterie du Forez pour effectuer l'exhumation des restes et leur réunion dans un ossuaire.

Un devis supplémentaire sera demandé pour la réalisation de l'ossuaire.

#### **TARIF LOCATION SALLE BALCONS DU FOREZ – Délibération 1511008**

Monsieur le Maire propose de fixer un prix de location pour une demi-journée (matin ou après-midi) sans utilisation de la cuisine. Il existe une demande de la part d'entreprises pour un petit déjeuner ou une réunion par exemple.

Le prix serait de 500 € pour la demi-journée.

Le conseil valide ce tarif à l'unanimité.

#### **CREATION POSTES ADJOINTS TECHNIQUES 2<sup>ème</sup> CLASSE DANS LE CADRE DES TAP – Délibération 1511009**

Mireille PALMIER expose que suite à l'arrêt d'intervenants, nous avons besoin de personnel pour encadrer les TAP. Elle propose donc la création de deux postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider ces deux postes : approuvé à l'unanimité.

#### **FOREZ DONZY FOOTBALL CLUB – Délibération 1511010**

Lors du dernier conseil, Monsieur le Maire avait demandé à chacun de réfléchir à notre positionnement par rapport au club de foot. Il avait proposé de le considérer comme toute autre association civicoise.

La subvention de 1500 € votée pour l'emploi d'Eddy Blasco sera bien évidemment versée pendant deux ans mais ne sera pas renouvelée pour un autre contrat. A noter que l'intervention d'Eddy le jeudi après-midi se passe très bien.

Le conseil, décide (14 votants – 12 voix pour et 2 abstentions) :

- Le versement de la subvention annuelle dont le montant est fixé par délibération
- Une location gratuite de la salle des Balcons du Forez une fois par an
- Le prêt de la salle de sports pour les entraînements pendant les vacances scolaires et les mercredis en cas de mauvais temps.
- Les engagements pris vis-à-vis du dernier contrat d'apprentissage pour 2015-2016 et 2016-2017 seront respectés.

### **QUESTONS DIVERSES :**

- Les films HATARI ont envoyé un chèque de 400 € en contrepartie du prêt de la salle du conseil lors du tournage du film Orpheline
- Noms des rues : il manque deux noms d'allées pour le Clos Marjolet : à proposer
- Très Haut Débit : début des travaux sur la commune mars-avril 2016, ceux-ci devraient durer environ 12 mois
- Fin du contrat aidé de Gaëlle MICHON le 7 décembre. Une nouvelle annonce a été publiée sur le site de POLE EMPLOI. Peu de candidatures correspondent à notre demande. Patrick FOUILLAT a déposé son CV et a fait un stage d'une semaine par le biais de CAP'EMPLOI, il est éligible au CAE.
- La remise des prix du fleurissement des Montagnes du Matin a eu lieu à PONCINS le 7 novembre. Civens est à la première place des communes de plus de 1000 habitants. Côté particuliers, Mme JAHIER est 4<sup>ème</sup> (maison avec jardin), Monsieur TROTTET Noël est 4<sup>ème</sup> (Balcon et fenêtre)
- Plan vigipirate : Le préfet a donné des consignes de sécurité lors d'une réunion à laquelle a assisté Bernard Naulin. Le portail de l'école doit rester fermé durant la journée (ouverture par les enseignants lors des débuts et fins de classes). Un mot d'information a été transmis aux familles par le directeur.
- Dégât des eaux chez SALOT Jérôme : la commune a été convoquée en raison de la réfection de la voie et a été mise hors de cause par l'expert.
- Assainissement : Les égouts étaient bouchés à Fayol. On attend le résultat du passage de la caméra pour décider des travaux à entreprendre.
- Rapport de fonctionnement de la station transmis par la MAGE : Bon entretien et suivi. Problème de sable qui arrive en quantité importante et dont il faudra trouver la cause.
- Travaux école : les fermettes et la ventilation sont posées. Les tuiles et les menuiseries seront posées la semaine 49. L'issue de secours sera installée pendant les vacances de Noël.
- Jean-Jacques Cognard, délégué au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais, fait un résumé de la réunion du 13 novembre et indique que le rattachement des communes faisant l'objet de la délibération 1511004 qui a été validée à l'unanimité par le conseil ne devrait pas faire augmenter la contribution des communes. Il fait également un point sur la réunion du comité de pilotage plan climat des collines du matin et la commission déchets CCF
- **Agenda :**  
Elections : 6 et 13 décembre  
10 décembre : Repas de Noël pour les enfants (salle des Balcons)  
Noël employés : le mardi 22 décembre à 19 heures 30 à l'ancienne salle (les membres du conseil et les conjoints sont invités)  
Vœux du maire : 8 janvier 2016 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45  
Prochain conseil le 21 janvier 2016